



RELEVÉ DE DELIBERATIONS **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 FEVRIER 2020**

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le projet de diversification des modalités de l'adduction en eau du campus

Il s'agit de participer, via un contrat cadre multi-acteurs, à un projet permettant de limiter la pression de prélèvement sur la nappe d'eau déficitaire qu'utilise le campus et plus largement une grande partie de la métropole. Le principe est d'aller puiser de l'eau dans les champs captants du Médoc. Le campus substituera 100 000 m³ soit moins d'un quart de sa consommation. Le coût des travaux à la charge du campus après déduction des aides diverses est encore en phase d'estimation. Le montant prévu à ce stade est de 50 000 euros, ces travaux devant être réalisés d'ici à 2024. Le prix de l'eau substitué n'est pas encore connu définitivement mais les études réalisées démontrent que ce dernier n'aura qu'un impact marginal sur le prix global payé par les établissements.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le compte financier 2019

La comptabilité en autorisations d'engagement (AE), crédits de paiement (CP) et recettes encaissées (RE)

- Les AE s'élèvent à 98 089 103.26 euros (tx d'exécution 97.01%)
 - Les RE s'élèvent à 92 851 494.77 euros (tx d'exécution 98.60%)
 - Les CP s'élèvent à 92 556 528.57 euros (tx d'exécution 97.13%)
- ⇒ L'écart entre les dépenses et les recettes encaissées représente le solde budgétaire, il s'élève à 294 966.20 euros

La consommation des emplois s'établit comme suit : 951 ETPT sous plafond et 202 ETPT hors plafond état.

La trésorerie progresse de 185 659.62 euros et s'établit à 20 130 762.90 euros, soit 81 jours de fonctionnement.

Les données de la comptabilité générale en droits constatés

- Le résultat de fonctionnement est de 1 769 402.79 euros.
- La Capacité d'Auto-Financement (CAF) s'établit à 2 983 831.01 euros.
- L'exécution budgétaire 2019 se traduit par un apport au fonds de roulement de 929 236.90 euros. L'impact positif des écritures de régularisation est de 1 220 404.90 euros ce qui porte la progression du fonds de roulement à 2 149 641.80 euros.
- Le niveau du fonds de roulement s'établit en conséquence à 13 672 948.44 euros soit 55 jours de charges décaissables.

Ce fonds de roulement de 13 672 948.44 euros est largement gagé par les engagements pris et les provisions. La partie mobilisable du fonds de roulement s'élève à 2 766 474.60 euros soit 11 jours de charges décaissables.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, une modification des statuts de l'Université

L'article 2 des statuts de l'Université est complété de la mention « *L'Université assure également des formations par apprentissage* » afin d'être mettre en conformité avec la loi sur l'avenir professionnel du 5 septembre 2018 (n°2018-771)

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, les modalités de paiement des bourses de mobilité dans le cadre des parcours adaptés

L'Université consacre une enveloppe de 20 320 euros pour la mise en place de parcours adaptés, comprenant des bourses à la mobilité d'un montant de 400 euros pour 20 étudiants inscrits en LLCER première année, soit 8 000 euros

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le bilan d'utilisation de la CVEC 2018-2019

Les dépenses réalisées se répartissent comme suit :

Sports : 203 794.80 euros

Action sociale : 151 771.99 euros

Culture : 142 936.48 euros

Accueil et accompagnement des étudiants : 93 996.50 euros

Les sommes relatives à la CVEC 2018-2019 qui n'ont pas fait l'objet de dépenses sont reprogrammées ou à reprogrammer sur l'année 2020.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, une modification de procédure dans le programme des professeurs invités

La modification, dans la procédure d'accueil des enseignants invités, porte sur la formalisation du rôle de la direction des relations internationales dans l'examen des candidatures avant passage devant les conseils d'UFR et avant décision par le CAC. La direction des relations internationales, qui recevra les candidatures, émettra un avis.

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé l'instauration d'un per diem dérogatoire pour le projet SAGCOT conclu avec l'Université de Dar Es Salaam en Tanzanie (3 voix Contre, 25 voix Pour et 0 Abstention).

Une dérogation est accordée pour utiliser un per diem de 150 euros en lieu et place de des 105 euros prévus dans la politique missions de l'Université

↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité un additif à la délibération relative aux tarifs 2019/2020.

Cet additif n°6 concerne des tarifs AFVU pour l'UFR STC, des DU et la FTLV. Il concerne également des tarifs relatifs à la direction de la recherche

↳ Le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, une sortie d'inventaire relative à la vente d'un véhicule pour un montant de 2 000 euros.

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec :**

- L'université de Tunis (Tunisie) : une convention cadre, une convention d'application relative à la mobilité enseignante et une convention d'application relative à la mobilité étudiante
- L'Université de Nanjing (Chine) : une convention cadre et une convention d'application relative à la mobilité étudiante
- L'Université de Hambourg (Allemagne) : une convention cadre
- L'Université du Costa Rica : une convention cadre et un accord de coopération spécifique pour la mobilité des chercheurs, enseignants et étudiants
- L'Université Wuhan (Chine) : une convention spécifique relative à la mobilité étudiante – Stages linguistiques –
- L'Université de Cincinnati (Etats Unis) : une convention d'application de l'accord cadre (lecteurs) et une convention d'application de l'accord cadre pour la mobilité étudiante